

anne

E

Régie des annonces : **PUBLICITAS**

Société anon. suisse de Publicité

13, Rue Pichard

et succursales en Suisse et correspondants à l'étranger.

Annonces : 19 cts le mm. de haut. (36 mm. de largeur)

Réclames : 57 cts le mm. de haut. (65 mm. de largeur)

Offres et demandes de places : 38 cts le mm. de haut. (74 mm. de largeur)

Les pasteurs suisses à St-Gall

Un débat mémorable

179

La 80me assemblée générale de la Société pastorale suisse a eu lieu à St-Gall du 23 au 25 septembre. Près de trois cents pasteurs, dont une minorité de Romands, se sont rencontrés dans la cité de Vadian, sous la présidence du vénéré pasteur le doyen Rotherberger, de St-Gall. Celui-ci, dans son discours d'ouverture, a rappelé la particularité de la Réforme saint-galloise dont les deux principaux artisans, Vadian et Kessler, furent des laïques. Il a brossé le tableau historique des luttes confessionnelles qui ont abouti au régime actuel dans lequel l'Eglise protestante, tout en étant reconnue par l'Etat, jouit de la plus grande liberté. Il a cependant fait allusion au sérieux des temps actuels qui en plus d'un pays menacent l'existence même du christianisme.

Le grand intérêt de la première journée a été marquée par une joute théologique de vaste envergure et qu'on peut qualifier de mémorable. Elle mit aux prises deux hommes représentatifs des deux tendances qui se partagent aujourd'hui les sympathies des théologiens et des milieux religieux. D'une part le prof. Karl Barth, l'illustre protagoniste de la théologie dite dialectique et l'âme de la résistance contre l'embrigadement naziste de l'Eglise allemande ; de l'autre, le prof. Hoffmann, de Berne, qui défendait le point de vue du libéralisme évangélique. L'objet du débat était la grave question de la confession de foi, non pas quant à son contenu, mais quant à l'opportunité pour l'Eglise chrétienne de se délimiter ou de se distinguer de ce qui n'est pas elle en formulant sa foi.

On devine quelle est en cette matière l'attitude de Karl Barth. Avec sa grande puissance dialectique, mais aussi avec la force d'une conviction chrétienne trempée dans la lutte d'où il sort à peine, il a montré que toute église fidèle et vivante ne peut pas ne pas confesser sa foi. Cette confession est un acte d'obéissance au Christ, Seigneur de l'Eglise. Elle est l'expression spontanée et nécessaire de la foi, la réponse de la foi aux questions précises posées à l'Eglise par le Christ. « Qui dites-vous que je suis ? » A cela l'Eglise doit répondre par une déclaration péremptoire portant sur la qualité divine et messianique du Christ, révélation souveraine de Dieu. Une telle confession comporte donc un élément de polémique et une négation, elle sépare les esprits, elle définit l'Eglise. Le souci de son unité ne doit jamais avoir la priorité sur celui d'exprimer explicitement sa foi. C'est là ce qu'ont fait les Réformateurs sur la base de l'Ecriture sainte.

Mais dans la suite, particulièrement au XIXe siècle, les confessions de foi dont ils ont doté l'Eglise, sont tombées en désuétude et l'on n'a pas eu le courage d'en élaborer une nouvelle. Or, c'est là qu'apparaît la misère

portunistes dont l'imprécision n'arme pas l'Eglise pour les combats de demain.

Non moins actuel, quoique moins brûlant, fut le second sujet à l'ordre du jour : la position de l'Eglise dans la communauté nationale. La place nous manque pour entrer dans les détails des exposés présentés par le pasteur H. Kutter, de St-Gall et le Dr jur. A. Bolle, de La Chaux-de-Fonds. Quelle est la tâche de l'Eglise au sein de la communauté nationale ? Comment peut-elle aider la nation à devenir cette vraie communauté nationale ? En étant tout à fait ce qu'elle doit être comme Eglise du Christ, dût-elle redevenir une Eglise souffrante et méconnue. Par cela même elle sera vigilante et militante. Veiller, c'est-à-dire observer, écouter, puis agir par la seule arme efficace : l'amour qui crée la compréhension mutuelle et fait d'un agglomérat d'individus, de classes et de partis une communauté.



Mais on se ferait une idée fort insuffisante de ces journées si nous omettions de rendre hommage aux efforts de la population protestante et de ses autorités civiles et ecclésiastiques pour offrir à leurs hôtes pastoraux d'agréables diversions à leurs absorbantes séances de travail. Particulièrement appréciés furent les chœurs exécutés au cours du repas fraternel de mardi par une masse disciplinée de trois cents jeunes choristes des écoles de la ville, ainsi que le service solennel célébré en l'église St-Laurent. Aussi est-ce un souvenir à la fois lumineux et grave que les pasteurs suisses emportèrent de St-Gall d'où le siège du comité central passe à Berne qui recevra dans deux ans la société pastorale suisse. Ajoutons que celle-ci sera centenaire en 1938.

E. MARION.

La Suisse et le conflit italo-éthiopien

Berne, 26 septembre.

A la suite d'un entretien qui a eu lieu jeudi matin entre M. Minger, président de la Confédération, et les présidents des groupes aux Chambres fédérales, le communiqué officiel suivant a été remis :

Le désir ayant été exprimé que le Conseil fédéral renseigne l'Assemblée fédérale sur l'attitude que prendrait, cas échéant, la délégation suisse à l'assemblée de la S. d. N. à l'égard du conflit italo-abyssin, les présidents des groupes parlementaires ont été reçus jeudi matin par MM. Minger, président de la Confédération, et Pilet-Golaz, conseiller fédéral. Le président de la Confédération

religieux. D'une part le prof. Karl Barth, l'illustre protagoniste de la théologie dite dialectique et l'âme de la résistance contre l'embrigadement naziste de l'Eglise allemande; de l'autre, le prof. Hoffmann, de Berne, qui défendait le point de vue du libéralisme évangélique. L'objet du débat était la grave question de la confession de foi, non pas quant à son contenu, mais quant à l'opportunité pour l'Eglise chrétienne de se délimiter ou de se distinguer de ce qui n'est pas elle en formulant sa foi.

On devine quelle est en cette matière l'attitude de Karl Barth. Avec sa grande puissance dialectique, mais aussi avec la force d'une conviction chrétienne trempée dans la lutte d'où il sort à peine, il a montré que toute église fidèle et vivante ne peut pas ne pas confesser sa foi. Cette confession est un acte d'obéissance au Christ, Seigneur de l'Eglise. Elle est l'expression spontanée et nécessaire de la foi, la réponse de la foi aux questions précises posées à l'Eglise par le Christ. « Qui dites-vous que je suis ? » A cela l'Eglise doit répondre par une déclaration péremptoire portant sur la qualité divine et messianique du Christ, révélation souveraine de Dieu. Une telle confession comporte donc un élément de polémique et une négation, elle sépare les esprits, elle définit l'Eglise. Le souci de son unité ne doit jamais avoir la priorité sur celui d'exprimer explicitement sa foi. C'est là ce qu'ont fait les Réformateurs sur la base de l'écriture sainte.

Mais dans la suite, particulièrement au XIXe siècle, les confessions de foi dont ils ont doté l'Eglise, sont tombées en désuétude et l'on n'a pas eu le courage d'en élaborer une nouvelle. Or, c'est là qu'apparaît la misère de l'Eglise, misère qui est encore la nôtre aujourd'hui. Il ne s'agit pas cependant de se mettre à fabriquer une confession de foi. Celle-ci ne peut et ne doit résulter que d'une situation concrète, pareille à celle d'où est sortie la Réformation. Peut-être sera-ce d'une tribulation fondant sur l'Eglise comme un jugement de Dieu. Mais il faut savoir si, cas échéant, nous serions prêts à confesser notre foi et à accepter toutes les conséquences d'un tel acte. Le devoir des prédicateurs est d'habituer, de préparer leurs communautés à cette nécessité en leur prêchant le pur Evangile.

A cet exposé remarquablement vivant et saisissant, le prof. Hoffmann opposa le point de vue latitudinaire, qui repousse les confessions de foi parce qu'elles sont éliminatoires et oppressives pour la conscience individuelle. Il ne nous est d'ailleurs plus possible de suivre en toutes choses les Réformateurs. Mieux vaut nous approprier l'essentiel de la Réformation et chercher à le concilier avec l'apport théologique et spirituel des siècles subséquents. Il serait injuste au surplus de reprocher aux Eglises suisses de manquer de frontières. Mais elles sont assez larges pour ne pas exclure ceux dont la foi au Christ s'exprime de façon différente de la tradition. L'Oraison dominicale n'est-elle pas en définitive la seule vraie confession de foi ?

Un long débat suivit ces deux plaidoyers. De graves paroles furent prononcées, telles que sans doute on n'en a pas entendu de longtemps parmi nous. Par moment, on se serait cru reporté aux époques des grandes luttes qui jadis divisèrent l'Eglise. Et pourtant non. Si les positions restèrent divergentes, l'esprit fraternel l'emporta et ne cessa de régner. Mais qu'on n'en conclue pas qu'il ne s'agit que de questions d'ordre théologique et intellectuel, indifférentes pour la foi elle-même. Pour les uns et pour les autres, il s'agit de quelque chose d'essentiel, qui tient à la nature profonde de la foi du croyant. Et sans nous prononcer ici, nous nous bornons à savoir gré à Karl Barth d'obliger à nouveau les esprits à se poser les questions vitales de la foi chrétienne et à ne pas se contenter de solutions op-

omissions de rendre hommage aux efforts de la population protestante et de ses autorités civiles et ecclésiastiques pour offrir à leurs hôtes pastoraux d'agréables diversions à leurs absorbantes séances de travail. Particulièrement appréciés furent les chœurs exécutés au cours du repas fraternel de mardi par une masse disciplinée de trois cents jeunes choristes des écoles de la ville, ainsi que le service solennel célébré en l'église St-Laurent. Aussi est-ce un souvenir à la fois lumineux et grave que les pasteurs suisses emportèrent de St-Gall d'où le siège du comité central passe à Berne qui recevra dans deux ans la société pastorale suisse. Ajoutons que celle-ci sera centenaire en 1938.

E. MARION.

La Suisse et le conflit italo-éthiopien

Berne, 26 septembre.

A la suite d'un entretien qui a eu lieu jeudi matin entre M. Minger, président de la Confédération, et les présidents des groupes aux Chambres fédérales, le communiqué officiel suivant a été remis :

Le désir ayant été exprimé que le Conseil fédéral renseigne l'Assemblée fédérale sur l'attitude que prendrait, cas échéant, la délégation suisse à l'Assemblée de la S. d. N. à l'égard du conflit italo-abyssin, les présidents des groupes parlementaires ont été reçus jeudi matin par MM. Minger, président de la Confédération, et Pilet-Golaz, conseiller fédéral. Le président de la Confédération a déclaré que le Conseil fédéral garde le vif espoir d'un règlement qui n'entraînerait point l'application par la S. d. N. de certaines dispositions du Pacte. Mais il observe, cela va sans dire, avec une extrême attention le cours des événements et ne manquera pas de se prononcer, en temps opportun, si l'évolution de la situation n'était point, contre attente, celle qu'il espère fermement.

Parti libéral vaudois

Elections fédérales des 26 et 27 octobre 1935

Un Congrès cantonal du parti libéral vaudois aura lieu

DIMANCHE 6 OCTOBRE,
à 14 h. 30,

**A LA SALLE DES
XXII-CANTONS, A LAUSANNE**

avec l'ordre du jour suivant :

**1. Elections au Conseil national
et au Conseil des Etats.**

Exposé de la situation électorale.

Etablissement de la liste des candidats.

2. Programme du parti.

Tous les électeurs libéraux sont cordialement invités à assister à ce congrès, les délégués seuls ayant le droit de vote, aux termes des statuts.